



## Communiqué de presse

Saint-Denis  
Le 29 février 2016

### Prix de vente maximum des hydrocarbures à compter du 1er mars 2016

Les prix des produits pétroliers et gaziers à La Réunion sont fixés en application des dispositions des articles R.671-14 à R.671-22 du livre VI de la partie réglementaire du Code de l'Énergie contenant des dispositions relatives au pétrole dans le département de La Réunion qui constituent le cadre de détermination du prix des hydrocarbures.

Ce régime établit un mécanisme qui permet de se conformer aux conditions réelles du marché et d'assurer la transparence sur la formation des prix.

#### Le contexte international

*Depuis l'actualisation du mois de juillet 2014, afin de mieux correspondre à la nature des produits consommés dans le département, la cotation de référence du supercarburant utilisée est la Mogas 95 Unleaded (en lieu et place de la Mogas 97 Unleaded précédemment utilisée). La référence pour le gazole est restée inchangée.*

Sur la période de référence, on constate une évolution différenciée des cotations des carburants : très forte diminution pour le supercarburant (- 13,1 %), hausse sensible en ce qui concerne le gazole (+ 6,1 %). Le prix du brut (Brent mer du nord) augmente de 2 % sur la période. Sa cotation est régulière entre 30,5 et 32,4 \$/bbl.

En ce qui concerne le gaz, la cotation mensuelle s'établit à 315 \$/TM en forte baisse (- 75 \$/TM soit - 19,2 %).

La moyenne des parités sur 15 jours ouvrés s'établit à 1,1114 \$ pour un € pour les carburants et à 1,1135 pour le gaz soit des hausses respectives + 2,38 % et + 2,57%. La différence constatée est due au fait que le 8 et le 9 février étaient fériés à SINGAPOUR (jour de l'an chinois).

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr) - Twitter : @Prefet974

## Les prix à La Réunion

### Le sans plomb

La baisse sensible (-13,1 %) de la cotation est accompagnée par une hausse du fret (+ 4,5 %) et une appréciation de l'euro (+ 2,38 %). En définitive, le prix CAF diminue de 13,4 %. **Le prix public diminue de 6 cts.**

### Le gazole

La cotation moyenne du gazole augmente au mois de février (+ 6,1 %). Cette évolution est faiblement accentuée par la hausse du fret mais est contredite par l'appréciation de l'euro de 2,4 %. La conjonction de ces paramètres induit une hausse du prix CAF de 3,4 points. **Toutefois le prix de vente reste stable à 87cts le litre.**

### Le gaz

Le seul paramètre de la cotation mensuelle entraîne une chute du prix de la bouteille à hauteur de 87 cts. L'appréciation de l'euro conforte cette baisse. **Le prix final de la bouteille s'établit à 16,75 €.**

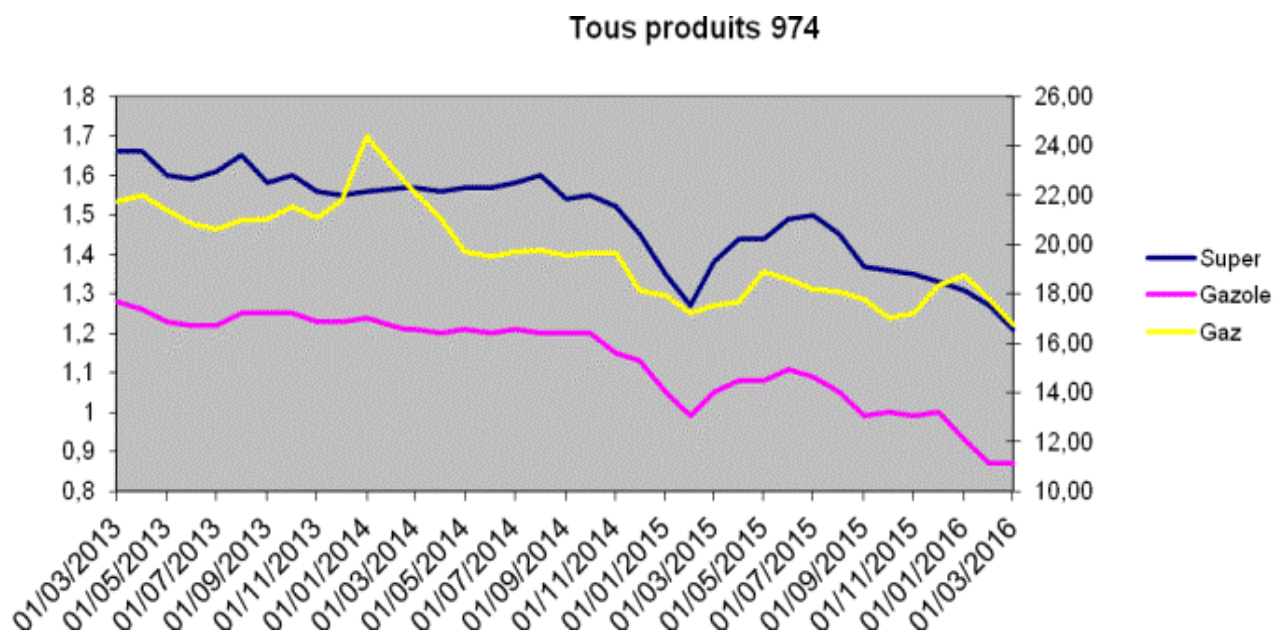
**En conséquence les prix des produits pétroliers et gaziers de La Réunion s'établissent de la façon suivante au 1<sup>er</sup> mars 2016 :**

Libellé du produit	Prix au 1 <sup>er</sup> février 2016	Prix au 1 <sup>er</sup> mars 2016	Evolution
Supercarburant (€/litre)	1,27	1,21	- 4,72%
Gazole (€/litre)	0,87	0,87	-
Gazole non routier (€/litre)	0,50	0,49	- 2 %
Pétrole Lampant (€/litre)	0,49	0,49	-
Supercarburant destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,58	0,53	- 8,62 %
Gazole destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,49	0,49	-
Gaz (€ par bouteille de 12,5 kg)	17,77	16,75	-5,74 %

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr  
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

Pour information, l'historique de ces produits sur les trois dernières années se décline comme suit :



*Prix des Carburants en ordonnée à gauche et prix du Gaz à droite*

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr) - Twitter : @Prefet974